



ABONNEMENTS.

Un mois... Trois mois... Par la poste... Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ANGLETERRE. — Londres, 22 octobre.

Lord Brougham a essayé ces jours derniers un accident. Sa voiture a été brisée. Le bruit avait couru généralement qu'il était mort sur place. Mais une lettre de sa main annonce que son cocher seul a été blessé mais légèrement.

FRANCE. — Paris, le 25 octobre.

M. le comte de Toreno est parti aujourd'hui de Paris pour retourner à Madrid. M. Lermineur, maître des requêtes au conseil-d'état, vient, comme M. Cousin, de donner sa démission.

On annonce que M. Laffitte a donné sa démission de membre du conseil-général du département de la Seine. Le roi de Hollande vient de reconnaître le gouvernement de la reine d'Espagne. Les anciens rapports entre les deux états sont rétablis.

On remarque que cette année 47 élèves, sortis de l'école polytechnique, ont été désignés pour entrer dans le corps des ponts et chaussées. Il n'y a pas d'exemple, depuis la fondation de l'école, d'une promotion aussi nombreuse d'élèves ingénieurs. Cela veut-il dire que nous aurons enfin des chemins de fer ?

L'ordre a été signé ce matin par le ministère d'envoyer à la Salpêtrière Stéphanie Girondelle, où elle doit être transférée ce soir. Les recherches de la police ont prouvé que la fille Girondelle n'avait eu aucun complice, et qu'elle avait agi par suite d'un accès de démence.

On lit dans le Journal du Commerce : Le Journal des Débats annonce gravement que la cour d'Espagne a, la première, demandé qu'on mit immédiatement don Carlos en liberté, et que l'Angleterre appuyait vivement cette demande.

Ni l'un ni l'autre de ces assertions ne sont vraies, et le Journal des Débats le sait bien. Ainsi que nous l'avons dit, le cabinet espagnol, par l'organe de son ambassadeur, a insisté pour que la plus stricte surveillance fût exercée sur don Carlos, et qu'on mit à sa liberté cette condition expresse qu'il reconnaîtrait le gouvernement de la jeune reine. Il est à Paris de notoriété publique que M. le marquis de Miraflores a fait dans ce sens les démarches les plus actives, qui l'ont mis au ban de la diplomatie étrangère.

Le Temps dit que le départ de don Carlos est décidé, mais après la soumission de Cabrera. Ce journal prétend que la mission du lieutenant-colonel de Senilles, dont nous avons parlé hier d'après le Journal de Paris, n'est pas pour Madrid, mais pour l'Aragon. « Il doit prendre connaissance, dit le Temps, de l'état du pays, et s'entendre avec le général Espartero sur le plus ou le moins d'urgence et de danger que présentera d'ici à quelque temps la mise en liberté du prétendant. »

Nous avons tout lieu de croire, dit ce matin l'Echo français, qu'au moment où nous écrivons, les passeports ont été délivrés à don Carlos. On écrit de Perpignan, 7 octobre : Les dernières nouvelles de Barcelonne sont très-affligeantes. Les exaltés sont maîtres de la ville. Le 13 de ce mois, le gouverneur de la place, à la tête d'un détachement de force armée, est allé, à l'entrée de la nuit, par ordre du général Seoane, chez le chef politique de la province. Malgré ses protestations et sa résistance, cet administrateur a été enlevé et conduit à bord de la frégate Cortés. Cet acte de violence a répandu la terreur dans toute la population. Les élections pour le renouvellement de la moitié de la municipalité se sont faites au profit du parti anarchique. On craint des désordres populaires semblables à ceux qui ont déjà effrayé plusieurs fois la capitale de la Catalogne.

On lit dans le Memorial bordelais du 21 octobre : L'Eco de l'Aragon prétend que les opérations contre Cabrera

n'ont pas encore commencé, car ce chef carliste fait évacuer tout le pays et laisse la contrée dépourvue absolument de vivres; il faut donc tout approvisionner d'avance. Le général O'Donnell est venu trouver Espartero pour arrêter leurs plans. Nous craignons que la saison d'hiver ne vienne ajourner ces opérations.

La promotion de pairs dont les journaux se sont plusieurs fois entretenus, aura lieu, dit-on, d'ici à peu de jours. On a déjà cité le nom de M. Etienne et Persil dans deux nuances d'opinions différentes et avec des titres fort peu semblables; on désigne également M. Romiguières, procureur-général à Toulouse et l'ami de M. Teste. D'autres nominations, sans doute destinées à acquiescer d'anciennes promesses ou à faire entrer à la chambre des amis dévoués du 12 mai, viendront compléter cette promotion, mais jusqu'ici nous ne les connaissons pas.

Les journaux ont annoncé il y a quelques jours qu'une conspiration militaire dans le corps d'armée russe, commandé par le général Geismar, a été découverte le 12 juin 1839, et qu'à la suite de la trahison d'un des conjurés, plus de 400 officiers ont été arrêtés.

Aujourd'hui nous venons d'apprendre que les officiers Pulubinski Wollowicz, Joseph Nowecki, Mickiewicz, Berdajoff, Ivanoff, Wasilski et Lavroff faisaient partie de la conspiration, et sont parvenus à s'échapper, ils sont arrivés le 13 octobre à Longwi, département de la Moselle.

Le gouvernement français, à la demande de l'ambassade russe, leur a refusé l'hospitalité, et ils ont été forcés de rentrer en Belgique où probablement le même sort les attend (1).

L'administration de la caisse d'épargne de Paris vient de prendre une mesure qui sera, nous n'en doutons pas, accueillie avec reconnaissance, et que l'on s'empresse d'adopter dans les départements. Elle a pour but de stimuler la bienfaisance et de la rendre productive pour l'avenir. Il est désormais loisible aux personnes charitables qui désirent répandre leurs libéralités sur des enfants, de ne placer à la caisse d'épargne, en faveur de ces derniers, l'argent qu'elles donneront qu'à la condition expresse qu'il ne sera remboursable au donataire, avec les intérêts accumulés, qu'à sa majorité: jusques-là, il est interdit, soit à lui, soit à ses parents, d'en disposer.

Les premiers placements de cette nature se rattachent aux dons faits aux élèves des écoles par S. A. R. M. le duc d'Orléans à l'occasion de son mariage. Depuis lors il en a été reçu d'autres dont la plupart paraissent destinés à fournir aux jeunes gens les moyens de se racheter un jour du service militaire, ou à former pour les jeunes filles les premiers éléments d'une dot ou d'un établissement quelconque. On peut faire des dons semblables à des individus majeurs, à charge de ne les retirer en capital et intérêts qu'après un certain nombre d'années déterminé par le donateur.

M. Pauwels, constructeur de machines, voyant que les affaires diminuaient, s'est trouvé dans la nécessité de renvoyer un grand nombre de ses ouvriers. Il a réuni à cet effet les cent vingt ouvriers qui jusqu'alors avaient travaillé dans ses ateliers; il leur a expliqué que l'absence de travail le forçait à congédier la moitié d'entre eux, et que, suivant l'usage établi en pareil cas, il conserverait les plus anciens. A la suite de cette déclaration, les ouvriers s'étaient concertés, ils ont décidé que tous resteraient dans les ateliers de M. Pauwels, mais qu'ils prendraient tous leur part de la nouvelle mesure que M. Pauwels venait de leur annoncer; c'est à dire que, jusqu'à ce que les travaux aient repris un peu d'activité, ils ne feraient plus qu'une demi-journée.

Ce fait a été révélé hier à la séance de l'Académie des Sciences où il a produit une certaine sensation. Les obsèques de M. Richard-Lenoir ont été célébrées avec une pompe toute populaire et digne du manufacturier qui, dans les désastres de 1815, sacrifia son immense fortune pour donner du pain à ses nombreux ouvriers. Le convoi, parti de la rue du Faubourg-Montmartre, a suivi les boulevards jusqu'à la place de la Bastille. Arrivé à la rue de Charonne, siège de l'établisse-

(1) Nous aimons à croire que la triste prévision de notre correspondant ne se réalisera point. La loi belge lui enlève les extraditions politiques. (Note de l'Observateur.)

ment de Bon-Secours, le convoi s'est arrêté, au milieu d'un innombrable concours d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine, accourus au devant de celui qui, en mourant, avait voulu se trouver une dernière fois parmi les travailleurs, dont il fut le père et l'appui.

Au centre du magnifique établissement fondé par M. Richard-Lenoir, les ouvriers avaient élevé un monument d'une simplicité pleine de grandeur. Au-dessus du buste de Richard-Lenoir, on voyait une statue de Napoléon. Sur la face antérieure du piédestal, on lisait ces mots: « L'empereur prête 1,200,000 francs à Richard-Lenoir. » Sur la face postérieure: « Richard-Lenoir marche à la défense de Paris, à la tête de 20,000 ouvriers fédérés. »

M. Ledru-Rollin, avocat à la cour de cassation, a prononcé au milieu de l'émotion générale, le discours suivant: « Messieurs, en mourant, Richard-Lenoir a manifesté le vœu de passer une fois encore au milieu de ces monuments qu'il avait remplis de son activité et de ses bienfaits. Je le comprends, ouvrier en naissant, père des ouvriers pendant sa vie, c'était aux ouvriers que Richard-Lenoir devait sa dernière visite et son suprême adieu.

En lui donc s'éteint encore une des gloires de l'empire; mais gloire d'une influence utile et bienfaisante s'il en fut jamais. Richard-Lenoir fut, vous le savez, messieurs, un industriel de génie, un sincère ami de l'humanité, un patriote courageux. Industriel, il ouvrit pour la France une source de fortune et de prospérité, et l'affranchit du joug de l'Angleterre, dont elle était jusque-là la tributaire.

Il fut ami de l'humanité, celui qui, d'abord ouvrier, nourrit plus tard 20,000 ouvriers dont il ne cessa jamais d'être le compagnon modeste, le protecteur et le père. On peut le proclamer, enfin, patriote courageux, l'homme qui, en 1814, à cette époque de deuil où tant de lâches déflections déshonoraient la France, défendait, à la tête des braves ouvriers des faubourgs, les murs de Paris assiégé, et que la restauration ruinait pour prix de son culte à l'empereur, qui avait été son appui.

Honneur à Richard-Lenoir, messieurs, qui, pour couronner une si belle vie, meurt pauvre après avoir possédé plus de quinze millions de fortune; mais qui meurt pauvre comme tant de riches souhaileraient vainement de mourir, entouré d'un concours immense de ce peuple qui, quoi qu'on dise, n'oublie jamais ceux qui, au faite de la fortune, sont demeurés peuple par le cœur, c'est-à-dire dans de grands instincts et accessibles à tous les sentiments nobles et généreux.

Encore une fois, honneur à Richard-Lenoir! Après ces discours, les ouvriers, dont le nombre grossissait à chaque instant, ont porté le corps jusqu'au cimetière du Père-Lachaise. C'était un spectacle touchant que celui de cette brave population du faubourg suivant dans un respectueux silence la dépouille de celui qui fut si longtemps leur bienfaiteur, et qui est mort pauvre, abandonné de ceux qui se sont enrichis grâce à lui.

M. Perret jeune, officier de la 3^e légion, dont M. Richard-Lenoir fut le colonel, sous la restauration, a adressé sur la tombe un dernier adieu au défunt.

HOLLANDE.

Le Handelsblad donne le bulletin suivant de la bourse d'Amsterdam du 25 octobre: Nos fonds nationaux ont ouvert à leurs cours d'hier, mais par suite de nouvelles ventes, les prix, tant au comptant qu'à terme, ont bientôt cédé de nouveau, et, quoique plus tard la disposition se soit quelque peu remise, les cours sont généralement restés un peu plus bas qu'hier. La position des anciens et des nouveaux 5 p. c. est surtout devenue plus défavorable depuis hier. Les affaires ont été très-animées sur les intégrales.

On commence à croire de plus en plus que la baisse de nos fonds, dans ces derniers temps, était la conséquence du bruit répandu depuis environ huit jours et auquel on accordait une confiance générale, que le gouvernement avait le projet de

Vous voilà encore avec des paroles d'indulgence, d'Hauteville! vous êtes et vous serez toujours le même! Puisque vous connaissez si bien cet homme, vous allez sans doute m'expliquer ce que signifie cette lettre encadrée que je viens de trouver dans les greniers des Tuileries.

M. d'Hauteville jeta les yeux sur la lettre et se prit à rire. Cette lettre, dit-il, a été encadrée par l'ordre de Louis XVI, que son originalité avait beaucoup amusé. Quant au fameux souper-collation, le plus d'you en donner tous les détails possibles, car le hasard m'a valu le plaisir d'y assister.

Napoléon s'assit dans un fauteuil, prit un petit couteau d'ivoire à couper le papier, et se mit à en battre sa cuisse, tout en écoutant avec attention le récit du comte. Fouché n'interrompit point son travail et continua d'écrire, comme s'il n'eût point prêté l'oreille à ce qui se disait près de lui.

Grimod de la Reynière, commença M. d'Hauteville, est fils d'un fermier général, enrichi pendant la guerre de sept ans, au service du duc de Soubise qui l'avait choisi pour fournisseur de son armée. Grimod amassa sept ou huit millions, revint à Paris, ajouta à son nom le nom de la Reynière, épousa mademoiselle de Jarente, nièce de l'évêque d'Orléans, et en eut un fils qui naquit assez laid et sans mains (1). Ce fils, en revanche, était d'un caractère spirituel, railleur, frondeur, et même... un peu méchant. Elevé par une mère galante et par un père vaniteux, il était encore, pour ainsi dire, un enfant, qu'il se montrait sans pitié pour les égarements de sa mère et pour les prétentions mobilières de son père, fils d'un charcutier. Il comptait seize ans tout au plus, lorsqu'un beau jour, il s'enferma dans sa chambre, s'y barricada et fit savoir à son père qu'il n'en sortirait point avant d'avoir reçu cent mille francs qui lui étaient nécessaires, disait-il, pour le paiement des dettes qu'il avait contractées. Le père refusa, alors le jeune évêque fut obligé de se trouver dans sa chambre cent livres de poudre, et qu'il allait les faire sauter, si l'on continuait à lui refuser sa contribution d'indépendance.

Le jeune homme qui connaissait la bizarrerie du caractère de son fils, craignait qu'il n'effectuât une pareille menace, et consentit à payer les cent mille francs demandés à la condition que le jeune homme lui apporterait sur le champ les cent dangereux paquets de poudre. Grimod reçut l'argent et se mit en lieu de sûreté et arriva chez son père, avec cent livres de poudre dans ses bras. Puis, prenant un des paquets, il l'avertit de se tenir prêt à l'air et s'écria du milieu du nuage blanc qui se répandait aussitôt autour de lui.

(1) Grimod de la Reynière se servait pour écrire, et pour les usages habituels de la vie, d'une sorte de gantelets métalliques fort ingénieux.

Feuilleton.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DU XIX^e SIECLE.

UN HOMME DANGEREUX.

Si le nom de Napoléon revient souvent dans ces notes sur les premières années du dix-neuvième siècle, c'est qu'il y a eu, dans l'histoire des premières années du dix-neuvième siècle, rien de plus intéressant que l'histoire de Napoléon. Rien ne se faisait que par lui ou pour lui. Cette grande intelligence rapportait à elle jusqu'aux choses les plus insignifiantes en apparence; soit politique, soit curiosité, elle savait tout, ou du moins voulait tout savoir; jalouse de faire coïncider à l'ensemble et à l'harmonie de son œuvre, elle cherchait à en faire des éléments qui se rattachaient à son œuvre, elle cherchait à en faire des éléments qui se rattachaient à son œuvre, elle cherchait à en faire des éléments qui se rattachaient à son œuvre.

Un jour, il lui prit fantaisie de visiter les greniers des Tuileries. Les greniers des Tuileries alors, comme sans doute ils le sont encore aujourd'hui, étaient un immense magasin d'objets de toutes les époques et de tous les régimes qui s'étaient succédés depuis Louis XIV jusqu'à l'empire. Des meubles, des tables, des choses sans nom, sans valeur, sans usage, étaient amassés pêle-mêle, grâce au dédain des artistes de l'empire pour tout ce qui n'était pas taillé sur le patron grec ou romain. Napoléon, sans s'en apercevoir, entra hardiment dans ce tohu-bohu de tant de splendides débris et se mit à rire sans façon au nez de beaucoup d'objets que nous admirerions aujourd'hui: des portraits de Boucher, des paysages

proposer aux états-généraux un emprunt de 56 millions de florins à charge des possessions d'outre-mer et applicable surtout à faire rentrer le syndicat d'amortissement dans les avances faites par lui pendant les dernières années. On disait en outre que le budget qui, pendant les années précédentes, s'était élevé à environ 44 millions de florins, serait cette année augmenté encore de quelques millions.

Les Ardoins se faisaient à environ 5/4 p. c. plus bas qu'hier, par suite de la cote moins favorable de Paris.

Dans sa séance du 22, la seconde chambre des Etats-Généraux, a procédé à la vérification des pouvoirs des nouveaux membres élus. Puis à la nomination du président de la session actuelle; il y avait 51 votans: M. O. Van Swinderen Van Rensuma, ayant obtenu 26 suffrages est porté le premier sur la liste; M. W. A. Schimmelpenninck Van der Oije, est porté le second, par 28 voix, et M. W. de Jonge Van Campens Nieuwland, est porté le troisième par 42 voix.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 24 octobre.

S. M. le roi de Prusse, à qui M. Auguste Wahlen avait adressé un exemplaire de la belle édition des *Euvres du comte de Maistre*, publié par la Société-Typographique, vient de lui faire remettre une magnifique tabatière en or, par son ambassadeur à Bruxelles, comme un témoignage (dit la lettre autographe du roi) de sa satisfaction pour la sage direction qu'il a constamment donnée à ses travaux typographiques.

M. Auguste Wahlen avait déjà reçu, en 1826 du même souverain la grande médaille d'or de Prusse pour l'encouragement des sciences et des arts, et en 1828 une superbe bague en brillants d'un haut prix.

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Bruxelles, par arrêt du 25 octobre, a renvoyé devant les assises de Brabant, le nommé Pierre-Armand Parys, âgé de 31 ans, imprimeur-éditeur du journal le *Méphisophèles*, né et demeurant à Bruxelles, prévenu de calomnie par la voie de la presse envers le sieur De Rouillon, lieutenant en non-activité.

La bibliothèque royale vient de faire deux acquisitions extrêmement importantes pour la philologie et l'histoire littéraire: ce sont des exemplaires manuscrits du roman d'Alexandre en vers allemands et de l'histoire rimée en flamand du preux chevalier Otton de Limbourg. Le roman d'Alexandre, par Wolfram von Eschenbach, se trouve à Stuttgart, et M. de Reiffenberg en parle dans ses *Souvenirs*. L'exemplaire de Bruxelles, qui paraît plus complet, a malheureusement beaucoup souffert de l'humidité et de la maladresse de ceux qui ont voulu le réparer; cependant, dans l'état où il est, il n'en reste pas moins un monument très-précieux. Quant à l'histoire d'Otton de Limbourg, elle nous intéresse davantage encore comme relique de notre ancienne poésie. Jusqu'ici on n'en connaissait que des fragmens contenus dans un manuscrit de la Société de Littérature de Leyde. Le manuscrit de la Bibliothèque royale est complet et bien conservé. Ces deux volumes inappréciables ont été recueillis par les soins de M. le baron de Reiffenberg, qui guette avec soin toutes les curiosités littéraires qui peuvent être utiles au pays.

(Indépendant.)

Bruxelles, le 24 octobre. — (5 heures). — Le calme régnait à la bourse, on y attendait avec impatience la cote de Paris, qui en définitive n'a pas produit beaucoup d'effet. L'actif espagnol, coté 25 5/8 1/2 P. ferme 25 1/2 1/16, avec une masse considérable d'affaires. Primes à un mois, par conséquent coupon détaché 28 dont 1.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4 A., 5 p. c. 101 et P. 4 p. 92 5/4 P., 5 p. c. 71 1/4. Société Générale titres en nom B. 755, Société de Mutualité 1026 25 (102 5/8) P., Banque de Belgique toujours demandée et en hausse 705 (70 1/2) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 900 (90) P.

Hier a eu lieu à la Raffinerie Nationale établie en cette ville, la seconde vente mensuelle de sucre raffiné pour le mois d'octobre, et ce par le ministère du courtier de commerce C. A. Van Damme. Il y avait un grand nombre d'acheteurs attirés comme d'habitude par la supériorité des produits de cet établissement. Les prix payés ont été comme suit: Candi clair brun 64 à 64 1/2 centimes, et clair roux 65 à 65 1/2, jaunâtre 66 à 67 1/2, beau paille 78, pain méis de 7 liv. 2e qualité 70 1/2 à 72, pains 5 liv. id. 71 à 72 1/2, pains de 1re. qualité 5 liv. 72 1/2 à 75, 2 liv. 75 à 74 1/2, lumps fins 67, le tout par demi kilogrammes et en consommation.

Aucun changement au marché des huiles.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoins 25 5/8 1/2.

Amsterdam, 25 octobre, (5 heures). Il s'est traité beaucoup d'affaires en intégrales 2 1/2 p. c. à 51 5/8 5/16 5/8 1/2 9/16, il y a eu peu de variation sur les autres valeurs mais, elles sont faibles: 5 p. c. 99 5/4 1/2 5/8, billets de chance 24 9/16 1/4 5/8 7/16, syndicat 92 1/4 1/2; Société de Commerce 171 1/8 170 5/4 171 1/8 5/8, 1/2. Les Ardoins ont fléchi sur la forte baisse de Paris 25 15/16 5/4 15/16, coupons 25 1/4 5/8

LIEGE, LE 25 OCTOBRE.

ELECTIONS.

L'exercice fréquent de nos droits civiques nous a tellement familiarisés, depuis dix ans, avec les devoirs qui nous sont imposés comme citoyens, qu'il serait fastidieux de les rappeler,

— Voyez quels dégâts auraient désolé votre hôtel, si j'y eusse fait sauter ainsi cent paquets de ma poudre.

Le père rit de cette plaisanterie et se complut à la raconter à ses amis.

Puisque mon père trouve charmans les tours que je lui joue, je suis trop bon fils pour lui épargner ce plaisir, dit Grimod. Et à huit jours de là, il vint demander à sa mère la permission de traiter à souper quelques-uns de ses amis. Elle pria encore de ne point souper ce soir-là chez elle, afin de la laisser disposer de la maison à sa fantaisie. Mme. de la Reynière accorda tout ce que lui demandait son fils, et à peine était-elle sortie, que Grimod donna les ordres nécessaires et se mit lui-même à l'œuvre pour effectuer son burlesque projet. J'avais rencontré quelquefois chez Mlle. Contat M. Grimod. Ce fut sans doute à ces vagues relations que je dus une invitation semblable à celle que votre majesté a trouvée tout à l'heure dans les greniers des Tuileries. J'étais alors jeune, étourdi, et grand amateur d'excentricité; la chose me parut assez folle pour mériter d'être vue: et je me rendis donc à l'hôtel des Champs-Élysées. Un Suisse vint m'ouvrir et me demanda gravement:

— Est-ce à M. de la Reynière, sangsue du peuple, ou bien à son fils, le défenseur de la veuve et de l'orphelin. — (Grimod était avocat), — que vous venez rendre visite?

— C'est à M. de la Reynière, fils, répondis-je.

— Entrez, répliqua le suisse.

Deux valets en grande livrée se mirent à marcher devant moi et me firent monter l'escalier d'honneur au haut duquel je trouvai un savoyard tout barbouillé de suie, vêtu d'un costume de héros d'armes taillé sur le patron de l'opéra d'alors, et qui se tenait là fièrement debout la hallebarde au poing. Ce burlesque personnage me salua d'un sauvage: haoup! de ramoner arrivé au bout d'une cheminée, et j'entraï dans le salon. Quel étrange spectacle m'y attendait! Grimod, en robe d'avocat vint me saluer, ouvrit sa porte et me poussa dans une chambre complètement obscure, où se trouvaient déjà une cinquantaine de personnes. Résolu de subir jusqu'au bout les conséquences de cette mystification acceptée à l'avance, je cherchai à tâtons un fauteuil que je finis par trouver et m'y installai de mon mieux. Agités, agités, agités, les autres conviés allaient et venaient autour de moi, inquisiteurs, inquiets, mécontents pour la plupart. Cela dura un quart-d'heure environ... Tout à coup les deux battans d'une porte s'ouvrirent avec fracas et l'on vit le souper magnifiquement servi dans une salle immense que plus de mille bougies éclairaient. Nous entrâmes. Une balustrade entourait la table et douze ramoneurs, la face et les mains crasseuses, pieds nus, mais le corps couvert de cuirasses antiques, formaient une haie étrange autour de cette balustrade, et soutenaient de gros candelabres. Ce n'é-

tail pas tout: quatre enfants de chœur en soutane, en surplis et la calotte rouge sur la tête, se tenaient aux quatre coins de la salle, et se mirent à encenser le plus gravement du monde comme s'ils se fussent trouvés devant le maître autel de notre dame. Chacun s'étonnait.

Messieurs, nous dit gravement le jeune fou, qui n'avait point quitté sa robe d'avocat, quand mes parents donnèrent à manger, il y a toujours trois ou quatre personnes à table chargées de les encenser. J'ai voulu, messieurs, vous épargner une pareille peine à mon égard; ces enfants s'en acquitteront à merveille.

Pendant qu'il parlait de la sorte, j'examinai les convives parmi lesquels je me trouvais, et à l'exception de cinq ou six personnes de distinction et comme moi dupes de cette plaisanterie, je me vis entouré du plus singulier mélange de gens que l'on put imaginer. C'étaient des apothicaires et des comédiens, des ménestriers et des garçons tailleurs, des soldats aux gardes et des peintres, des marchands de modes et des danseuses. Je pris mon parti gaiement et m'assis entre une jolie actrice du boulevard et une marchande de rubans du Palais-Royal, non moins jolie que moi.

Une demoiselle voisine me fit observer que la table n'était servie qu'en cochons, on n'y voyait que des boudins, des saucisses, des têtes pressées, des jambons rôtis, des pâtés, des pieds de cochon: le lard avait pris toutes les formes imaginables pour fournir tous les mets et les entremets. Cependant tout cela était si merveilleusement apprêté que l'on y fit honneur, et quand chacun fut bien en train de manier la fourchette, Grimod se leva.

— Messieurs, fit-il de l'air le plus sérieux et le plus amusant du monde, comment trouvez-vous ces viandes?

Elles sont exquis, répondit-on de toutes parts.

— Eh bien! si vous êtes contents et satisfaites, je vous prie de faire part à vos connaissances et à vos amis qu'elles me sont fournies par l'un de mes parents, Nicolas Vero, cousin-germain de mon père. Il demeure à la pointe Saint-Eustache, n° 11. Vous trouverez chez lui à juste prix de la cochonnaille de première qualité. Comme il m'appartient de très près, vous m'obligerez fort de l'employer quand vous en aurez besoin.

On rit beaucoup de cette singulière allocution faite avec les éclats de voix d'un charlatan qui débite ses drogues, et l'on se remit de plus belle, quand les convives se trouvèrent à peu près rassasiés de cochon; on servit un nouveau service composé cette fois de mets variés. Alors, on usa sur ce nouveau banquet tout ce qui restait d'appétit... Mais ô douleur! un troisième service pour lequel on avait prodigué toutes les recherches les plus coûteuses des primeurs et de mets exquis apparut et fut suivi de dix-sept autres services. La plupart des convives, gorgés et n'en pouvant plus, voulurent se retirer. Mais les portes étaient fermées à double tour derrière eux; et il

leur fallut, bon gré, mal gré, demeurer à la mâchoire immobile devant ces excellentes choses qui se refroidissaient sans que personne se sentit la force d'y toucher.

Enfin, à sept heures du matin, on entendit le bruit du carrosse de Mme. de la Reynière, qui revenait du bal et qui rentrait. Aussitôt Grimod fit ouvrir toutes les portes et rangea ses convives sur l'escalier. Mme. de la Reynière, parut, appuyée sur le bras du bailli de Breteuil qui passait pour lui rendre des soins; vous pouvez juger de sa surprise et de sa colère, quand elle se vit entourée d'hommes ivres ou à peu près, et dont les mines n'étaient guère aristocratiques. Grimod, une bouteille de vin de Champagne à la main, arrêta sa mère sur l'escalier, et l'obligea à recevoir les salutations de ses convives.

Vous les connaissez tous, madame, cria-t-il d'une voix avinée. Voici votre apothicaire; je vous présente mon bottier; ce gros gaillard que voilà est un cabotin qui joue la comédie à merveille.

Mme. de la Reynière, furieuse, s'échappa, et fit donner le lendemain à son fils, l'ordre de ne plus se présenter désormais devant elle. Grimod n'en fit que rire et répondit:

— Que le fils d'une femme galante et d'un père publicain ne devait ni respect, ni égard à ses parents; surtout quand ils avaient assez lésiné sur l'étoffe pour ne pas faire de mains à leur fils.

Ici l'empereur qui n'aimait pas les plaisanteries sur la famille et sur les devoirs qu'elle impose, interrompit M. d'Hauterive.

— Cet homme est un fou, dit-il, avec humeur; mais s'il ne méritait pas Charenton, il faudrait le mettre à Vincennes.

Quoi qu'il en soit, continua M. d'Hauterive sur un geste de Napoléon, cette folle équipée mit Grimod de la Reynière à la mode; la reine fut beaucoup de son souper, Louis XVI voulut faire encadrer l'exemplaire des lettres d'invitation que votre majesté a là sur cette table, et l'on obtint la haideur et la difformité de cet homme qui ne tarda point à conquérir la réputation d'habile et spirituel avocat, dans un procès, ou plutôt dans un mémoire (des singuliers. Ce libelle curieux est intitulé: *Mémoire à consulter et consultation pour maître Marie-Élie-Guillaume Duchosal, avocat à la cour, DEMANDEUR, contre le sieur Ange de Farcan de St-Ange, coopérateur par balerne du Mercure de France, DÉFENDEUR*. Dans ce mémoire Duchosal par la bouche de son avocat, réclame, avec ses formes les plus judiciaires et les plus comiques, contre l'iniquité qu'on avait eue de lui attribuer sérieusement des vers à la louange de Saint-Ange; vers que celui-ci avait fait insérer dans l'*Almanach des Muses* et parmi lesquels se trou-

vaient ceux-ci:

favorable sur les relations mutuelles des deux états. C'est assez pour le moment sur ce sujet. Nous espérons que cette simple remontrance ne restera pas sans résultat.

On attendait avec impatience le discours du trône concernant les mesures financières. A-t-il satisfait à l'attente générale? Nous ne le croyons pas; mais aussi nous disons qu'il ne le pouvait pas. Il nous faut attendre le discours du ministre des finances pour bien apprécier l'état des choses. Nous ignorons encore de quelle nature seront les projets financiers qu'on nous annonce. Espérons qu'ils tendront, qu'il s'agisse d'un emprunt ou d'un transfert sur les Indes orientales, à ramener les finances à un meilleur état.

Maintenant, pour nous résumer, nous dirons qu'en général le discours nous a satisfaits. Si toutes les prévisions que le discours du trône a éveillées en nous se réalisent, le bien-être du roi et de la patrie, tant pour le présent que dans l'avenir, ne pourra qu'y gagner.

Pour faire cesser les récriminations de la presse hollandaise, qui, aux yeux de l'étranger, pourraient finir par produire une impression défavorable sur le compte de la Belgique, nous pensons que notre gouvernement ferait bien d'expliquer les causes du retard qu'il apporte à acquitter le premier semestre de la dette. Des explications sont d'autant plus nécessaires, qu'en fait il semble que ce premier paiement pourrait être fait sous toutes réserves, et de manière à ne pas faire obstacle plus tard, ni aux compensations qui seraient trouvées justes, par suite des négociations ouvertes à Utrecht, ni au règlement du meilleur mode de transcription de la portion de dette mise à notre charge. (Indépendant.)

On écrit de Paris, le 25 octobre, à l'Observateur :

« Les brouillards du Midi qui régnaient depuis quelques jours ont entièrement interrompu les communications télégraphiques pour les affaires d'Espagne et de l'Orient. C'est ce qui explique le silence du *Moniteur*.

« Les dernières nouvelles d'Orient par voie de terre, laissent, comme je l'ai déjà dit dans une de mes lettres précédentes, les choses dans le *statu quo* jusqu'à l'arrivée à Constantinople de M. de Pontois qui est porteur de pouvoirs très-étendus et dont les instructions sont conformes à celles qu'a données le cabinet de Vienne à son ambassadeur.

« Quant à l'Espagne il n'y a encore aucune nouvelle sur le résultat des derniers mouvements des armées constitutionnelles contre Cabrera. — Les dernières nouvelles du quartier-général du maréchal Espartero portent la date du 16. Le duc de la Victoire annonce qu'il n'attend que l'avis du départ des cinq divisions sous les ordres du général O'Donnell, pour commencer ses opérations contre les carlistes de la ligne de Segura.

« D'un autre côté, il paraît qu'avant d'attaquer les 20,000 hommes que l'on croit être sous les ordres de Cabrera, Espartero veut empêcher la retraite du féroce chef des bandes aragonaises; à cet effet le général Valdés a reçu l'ordre de se porter avec deux divisions vers le Bas-Ebre afin de couper les communications entre la Catalogne et l'Aragon: c'est ce qui explique l'abandon dans lequel on a laissé le comte d'Espagne qui ne pouvant plus tenter le sort des armes, commet toutes espèces de cruautés au nom du despotisme aussi féroce que fatigant.

« De cette manière, l'homme qui règne aujourd'hui en Aragon au nom de la légitimité, et qui, depuis qu'il a quitté la cathédrale de Ségovie, où il était chanoine-général, n'a exercé son pouvoir que par la terreur, le feu et le sang, cet homme, dis-je qui est Ramon Cabrera, fils de dona Paola, qui alluma la guerre civile dans la Sierra de Seguera et qui, en 1835, fut passé par les armes à la suite d'un conseil de guerre tenu sous la présidence de Mina, cet homme enfin ne tardera pas à être attaqué par douze divisions de l'armée de la reine.

« Presque tous les journaux annoncent ce matin que les passeports de don Carlos ont été signés et que le prétendant va quitter Bourges avec la faculté de se rendre en Allemagne ou en Italie; ce fait était encore vrai ce matin, mais dans ce moment (quatre heures de l'après-midi) il se tient un conseil des ministres sous la présidence du roi dans lequel on doit définitivement trancher cette question et il est probable que la majorité du cabinet ne bravera pas l'opinion publique en donnant carte blanche à l'instrument obscur du despotisme.

« P.S. On m'assure à l'instant que la question est décidée et que le *Moniteur* de demain démentira officiellement le départ de don Carlos.

— On lit dans l'Indépendant :

« Un nouveau journal, intitulé : le *Capitole*, paraît depuis trois mois à Paris. Il a pour rédacteur en chef M. Ch. Durand, qui, après avoir défendu pendant six ans, dans le *Journal de France*, l'absolutisme des gouvernements du Nord, fait maintenant au roi des Français, au profit de la Russie et du prince Napoléon, une guerre acharnée d'invectives et de calomnies. On pense bien que la Belgique reconstituée n'est pas dans les bonnes

grâces de M. Charles Durand. Nous avons jugé inutile jusqu'ici de relever les attaques dont le nouvel ordre de choses a été l'objet de sa part. Mais aujourd'hui nous devons reproduire les lignes suivantes que contient son dernier numéro daté du 22 octobre :

« Nous croyons savoir de science certaine que M. l'avocat Verhaegen, représentant belge, qui, dans son dernier voyage à Paris, a obtenu plusieurs audiences de MM. les ministres de l'intérieur et de la justice, n'a pas cru devoir leur cacher que la Belgique, telle que les derniers traités l'ont faite, ne pouvait vivre longtemps sans demander sa réunion à la Hollande ou à la confédération, ou son incorporation à la France. »

Notre intention, en publiant ce petit article, n'est que de fournir à M. Verhaegen l'occasion de le démentir. Pour notre compte, nous ne croyons pas à l'assertion du *Capitole*, par la raison bien simple que si M. Verhaegen n'avait pas cru la Belgique viable, il n'aurait pas, comme il l'a fait, parlé et voté pour l'adoption du traité du 19 avril.

Après avoir reproduit la circulaire de M. Duchâtel qui dispense les voyageurs belges de se munir d'un passeport provisoire en entrant en France l'Indépendant ajoute :

« Si nous sommes bien informés, l'adoption de cette mesure, si favorable aux intérêts des deux pays, n'aurait point été obtenue par les moyens diplomatiques ordinaires. C'est à l'intervention officieuse de M. l'administrateur de la sûreté publique, et à la bienveillante et active influence de M. le comte Serrurier, ambassadeur de France à Bruxelles, que le commerce serait redevable de cette mesure libérale, désirée depuis longtemps. »

— Sur une réclamation faite par M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur au cabinet de La Haye, M. le baron Versteek Van Soelen, a fait connaître à M. le prince de Chimay qu'il a donné les ordres nécessaires pour faire reconduire sans frais le déserteur Jean Kievits, à l'endroit où il a été arrêté à Bar-le-Duc dans les premiers jours de septembre dernier, et pour qu'il soit infligé une peine de discipline aux maréchaussées qui ont opéré cette arrestation.

— Un vol d'une rare audace vient de se commettre dans un village des environs de Tirlemont. A Néerlinter, une bande de sept ou huit voleurs a démolie une meule de froment; en a détaché une trentaine de gerbes qu'ils ont battues en présence du propriétaire, éveillé par les maléfices, et trop effrayé par leur audace sang-froid pour oser tenter la moindre résistance; après cette opération, ils mirent le grain dans des sacs, et s'en allèrent, abandonnant la paille sur le théâtre du délit. Cet événement doit s'être passé dans la nuit du 19 au 20.

— On écrit d'Anvers, le 22 octobre :

« Hier après-midi, un duel a eu lieu hors la porte de Bergerhout, à l'endroit dit *Pesthuizen*, entre un officier du bataillon de l'Escaut et un officier de la marine. Ce dernier a reçu un coup de sabre à la poitrine; il a été transporté sur une civière à l'hôpital militaire. D'après nos renseignements, la blessure paraît être dangereuse; cependant le blessé a passé une bonne nuit, et jusqu'à ce moment, on ne peut rien dire de positif sur son sort. »

— Il paraît certain que, lors de la réunion prochaine des chambres, le roi ne prononcera pas de discours d'ouverture. (Org. des Flandres.)

— La Société d'horticulture de Paris a découvert que les feuilles de la fleur des dahlias donnent une excellente salade. L'expérience a prouvé que ces feuilles ont meilleur goût et sont plus saines que certaines sortes de nos salades d'automne. (J. de La Haye.)

Les mercuriales officielles formées par les gouverneurs des provinces, pour la troisième semaine d'octobre (du lundi 14 au samedi 19), constatent une hausse de 70 centimes sur le froment et de 22 centimes sur le seigle par hectolitre, prix moyens comparés à ceux des mercuriales précédentes. Tandis que les quantités de froment vendues augmentaient de 2,710 hectolitres, il y avait une diminution de 348 hectolitres en seigle. Cet accroissement dans les achats de l'espèce des céréales qui sert à la nourriture des classes aisées, explique le mouvement ascensionnel de prix combiné avec des approvisionnements plus considérables.

A la veille de l'hiver que diverses circonstances font redouter comme devant être pénible pour les classes ouvrières, les personnes qui ont les moyens de se procurer des denrées de première nécessité, cèdent facilement aux craintes exagérées sur les résultats de la récolte, résultats qui ne sont pas encore exactement connus; l'excès de précaution pousse à l'élevation des prix, en même temps qu'il excite les producteurs à profiter de l'empressement des consommateurs. De là naîtra bientôt le calme et par suite la baisse. D'un autre côté, les nouvelles des places du Nord sont de jour en jour plus favorables, et toutes annoncent déjà une diminution dans les prix. Il en est de même en Angleterre.

Dans les 11,175 hectolitres vendus, le marché de Bruxelles figure pour 3,285 et celui de Louvain pour 3,075, Voici comment la hausse du prix moyen de tout le royaume

se trouve répartie entre les marchés réguliers : Louvain 91 centimes (l'approvisionnement de la 3^e semaine dépassait celui de la seconde de 675 hectolitres); Bruges 89 centimes (excédant d'approvisionnement 122 hectolitres); Namur 60 centimes; Gand 50 centimes; Bruxelles 48 cent. (excédant d'approvisionnement 1,980 hectolitres); Liège 40 cent.; Hasselt 10 cent.; Anvers 5 cent. Il y a eu baisse de 51 centimes à Mons et de 38 centimes à Arlon.

Le seigle a haussé de : 86 centimes à Arlon, 62 à Anvers, 51 à Louvain, 11 à Bruges; il a fléchi de : 57 centimes à Bruxelles, 17 à Mons, 8 à Hasselt qui est le principal marché du pays pour ce grain, si on en juge par les quantités vendues; il est resté sans variation à Liège et n'a pas été coté à Namur.

Une tentative pour diriger dans les airs un aérostat, vient d'être faite à Paris, mais sans succès. Le *Simon Watt* dont le génie doit dompter les vents et les courans aériens, est encore à trouver. Loin de nous l'intention de décourager de nouveaux efforts; ce qui est difficile, n'est peut-être point impossible; la science est le domaine de l'homme et son horizon n'a point de bornes. Cependant, résumons quelques-uns des essais infructueux tentés pour la direction des ballons. L'Allemand *Deghen* annonça avec emphase, il y a une trentaine d'années, qu'il avait fait une grande découverte, et que grâce à lui, l'homme maître de la terre régnerait encore dans les plaines de l'air. Le jardin Tivoli fut choisi pour théâtre de son expérience. Au jour dit, il déploya à nos yeux un ballon ordinaire, couvert d'un filet; seulement au lieu de nacelle, il avait suspendu au filet une espèce de cage où il se plaga, et d'où il faisait mouvoir, à l'aide d'une mécanique, deux ailes formées chacune d'une longue perche, et de bouts de baleine recouverts de taffetas gommé. Plus de 5000 spectateurs se trouvaient réunis dans le jardin. Deux enceintes entouraient le point d'où devait s'élever l'aérostat, et le prix d'entrée de l'enceinte la plus rapprochée était de 20 frs. comme dimanche dernier.

L'ascension eut lieu; mais, comme dimanche dernier encore, tous les mouvements de la mécanique n'imprimèrent même pas d'oscillation à l'aérostat: celui qui devait, en le dirigeant, faire le tour du jardin, sans en sortir, fut emporté dans les airs comme une plume, au grand désappointement du public payant, qui, voyant échapper l'homme allé, cria de ses mille voix, par forme de dédommagement: *Au voleur! arrêtez le voleur!*

Le fait est que des spectateurs mécontents de voir le programme de la fête si mal rempli, réclamèrent le prix de leurs places et qu'il leur fut répondu à la porte que l'aérostat avait probablement placé la recette dans son ballon, en guise de lest.

Plus récemment, M. le colonel Lennox, considérant qu'il existait dans l'air des courans comme dans l'eau, pensa qu'on parviendrait à résoudre la difficulté de la navigation aérienne, si en s'abaissant et en s'élevant à volonté dans l'atmosphère, on mettait à profit les divers courans pour la direction à suivre. Le ballon qu'il construisit pour cette expérience s'écartait de la forme ovale ordinaire. Elle était élyptique, à peu près de la même que celle adoptée par M. Eulriot. Quoi qu'il en soit, l'essai de navigation aérienne ne se fit pas. Au jour convenu, soit hasard, soit malveillance, l'aérostat se trouva coupé en plusieurs endroits et hors d'état de servir.

M. Eulriot, enfin, le dernier de ces Titans qui aspirent à s'escalader le ciel, semble avoir voulu combiner quelques uns des procédés de chacun de ses devanciers. Son ballon n'a pas moins de 60 pieds et cube 14 mille pieds de gaz. Il a conservé la nacelle en y adaptant de chaque côté, comme des ailes de moulin qu'il fait manœuvrer de l'intérieur; à l'arrière il porte un long queue ou aviron, pour changer de direction, M. Eulriot, aussi lui, avait fait un programme, et devait exécuter plusieurs manœuvres, au gré des spectateurs, sans sortir de l'enceinte du Champ-de-Mars. Hélas! ses essais n'ont pas été plus heureux que ceux de ses prédécesseurs. Il a été emporté dans les airs, lui et son attirail, avec une rapidité qui ne lui a pas laissé seulement la liberté d'un mouvement! S'il y a progrès, ce n'est pas dans l'art de diriger les ballons, c'est dans la politesse du public qui, cette fois, s'est abstenu de crier: *Au voleur!*

VILLE DE LIÈGE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTIONS ET AUX CHARRETIERS.

On informe les personnes que la chose concerne, que des décombres peuvent être transportés rue Pêcheur pour remblayer contre le mur nouvellement élevé en aval de l'abattoir.

Le sieur Morel (Jacques), confiseur, natif de Fosseuse, est invité à se rendre à l'hôtel-de-ville, pour une affaire qui le concerne.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Aujourd'hui vendredi, 25, UNE FAUTE, vaudeville en 2 actes. — Les MALHEURS D'UN JOLI GARÇON, vaudeville en un acte. — Les GANTS JAUNES, vaudeville en un acte.

croissante des habitans, nous étions littéralement étouffés dans les cases. Une fois dehors; ce fut bien pis; la foule était si grande que nous avions peine à marcher. Les hommes nous adressaient la parole tous à la fois; les enfans faisaient la roue devant nous, soulevant des nuages de poussière, et les femmes gesticulaient d'une manière expressive, nous provoquant à la fois du geste, de la voix et du regard.

« Ainsi entourés, nous traversâmes une belle savane où passaient quelques bœufs gras appartenant au roi qui en a le monopole; puis nous revînmes au village, après avoir passé sous des porches ornés de peaux d'animaux servant de fétiches. Au bout d'une heure d'attente, le roi revint enfin de l'autre bord du fleuve, où il était allé, dans son joyeux yacht, visiter le trois-mâts marisailais la *Félicie*.

« Le roi Denis nous attendait à son tour, en bonnet de coton, en chemise de toile blanche, assis sur une chaise, la main droite appuyée sur un poteau de bois brut, noir par la fumée, qui soutenait le toit de bambous. Son accueil fut franc, cordial, ouvert. Le roi Denis, fils du roi son prédécesseur, ancien bonnet-chainois pendant huit ans au service de la France, est un assez beau noir d'environ quarante ans, à la physionomie pleine de sagacité; ses yeux sont extraordinairement vifs, ses dents parfaites, ses genives vermeilles, ce qui est rare; sa bouche a un tour gracieux, ce qui n'est pas moins rare chez les noirs; il parle bien le français, sa conversation est vive, et enjouée et ne manque pas de finesse.

« Après que nous eûmes pris des rafraichissemens et longtemps causé de la traite qu'il ne peut croire que les Français continuent à défendre, parce que, dit-il, une pareille mesure blesse leurs intérêts, la conversation commençant à tarir, le bon roi Denis se fit apporter son buffet d'orgues, présent de quelque négrier, et se mit bravement à tourner la manivelle avec la plus grande rapidité, et à nous jouer plusieurs des contredanses de son répertoire, qui en contient une trentaine. Sur les dix heures nous primes congé, et revînmes à bord très-satisfaits des dispositions du roi et des habitans à notre égard.

« Le lendemain, S. M. noire vint à bord de la *Triomphante*, rendre aux Français la visite qu'il en avait reçue. Le monarque était vêtu de l'uni forme rouge de général anglais, et entouré de ses grands dignitaires, tous habillés très proprement à l'europpéenne. Cette entrevue ne fut que consolider la bonne harmonie qui régnait entre nous et le roi Denis, qui sortit à son tour enchanté des Français, mais surtout du commandant de Péronne, qui lui avait fait cadeau d'une paire d'épaulettes de capitaine de frégate, qu'il mit aussitôt sur ses épaules, en se couvrant de son immense chapeau à cornes.

dit-on, dans cet art, et qui devrait bien s'occuper plutôt de cuire des côtelettes à la victime que de faire des manifestes comme ceux-ci.

Et il jeta sur la table la fameuse protestation imprimée que Louis XVIII publia en 1805.

— Ne pensez-vous pas, M. le duc, dit l'empereur, qu'il faudrait mieux savoir un peu moins les plaisanteries de M. de la Reynière, et connaître un peu plus les actes du comte de Provence; — et surtout en empêcher la publication en France!

Et il sortit laissant Fouché aussi stupéfait que consterné.

S. HENRY BERTHOUD.

LE ROI DENIS.

Dans la dernière livraison du *Journal de la Marine*, on trouve les détails suivans sur le chef nègre que le roi des Français vient de faire chevalier de la légion d'honneur. Ces détails sont donnés par un voyageur récemment arrivé de la côte d'Afrique :

« Nous allâmes à terre visiter le roi Denis. De la plage à sa case, nous fûmes entourés, précédés et suivis d'une foule innombrable, poussant des cris de joie et s'efforçant de nous porter en triomphe. Presque tout le monde noir parlait le français intelligiblement et le prononçait avec facilité, faisant sonner l'r surtout; ce qui est rare chez eux, généralement entraînés dans le lampdacisme ou dans le grassévement. L'un s'appelait M. Auguste, l'autre l'Armor, celui-ci le Grand-Brick, celui-là l'Orient, un autre Francœur, d'autres encore Edouard, Thomas, Général-Bertrand, Napoléon; un gros meuble-bru, à face surnoise, Bonaparte, etc. Partout des noms français; chez tous au moins en parole, la haine des Anglais. Quelques-uns avaient été à Nantes, au Havre, à Marseille, à Bordeaux; et ce qui les avait le plus frappés, c'était le froid, la neige, la glace, la hauteur et le nombre des maisons, l'impossibilité de rien avoir sans argent, et tout, absolument tout, avec ce métal précieux. Mais sur quoi ils ne tarissaient pas, et dont ils ne parlaient qu'avec regret de l'avoir perdu, c'était le spectacle avec ses lustres étincelans de lumière, ses femmes non moins éblouissantes et samusque énivrante. Ils nous répétèrent à l'envi: « Le Gabon, c'est une petite France », et de fait, nous trouvions nos miroirs, nos tableaux, nos vins, nos vêtements, nos meubles, notre langue partout, il n'y manquait que la couleur; nous aurions pu nous croire chez les Français.

« N'ayant pas trouvé le roi chez lui, après avoir pris d'excellent vin des caisses, dans de grands verres cylindriques à moulures, chez l'un des principaux dignitaires, nous sortîmes prendre l'air; car vu l'influence toujours

Ovide chantait comme un ange, Saint-Ange chantait comme un Dieu. Grimod cherchait à établir d'abord que les vers n'étaient pas de son client Duchosal, mais bien d'un nommé Deville, trésorier de France de la généralité d'Amiens; qu'ensuite, l'exagération des éloges aurait dû faire comprendre à Saint-Ange que ces vers étaient une raillerie. Il réclamait donc pour Duchosal des dommages-intérêts considérables, eu égard, disait-il, à l'énormité du forfait attribué à son client.

Une lettre de cabinet fit justice de ces plaisantes prétentions; l'ordre des avocats raya Grimod de son tableau, et le jeune fou pour se soustraire aux effets de la lettre de cachet, se réfugia dans l'abbaye de Blamont près de Nancy. Là, il ne tarda point à recevoir la nouvelle de la mort de son père, et il devint ainsi l'héritier d'une fortune immense, qu'il se mit gaiement à dissiper, après avoir fait révoquer à prix d'or la lettre de cachet. Il devint l'amant de Mlle. Contat, se fit meubler un magnifique appartement, où des saucisses et des boudins brodés en relief sur les tentures, des hures sculptées, des trophées de jambons, et des pieds de cochon en sautoir, rappelaient la première profession de son père, et publia diverses brochures aussi folles que spirituelles. Voilà à peu près tout ce que je sais de Grimod de la Reynière.

— Je vais achever la biographie de cet homme, si votre majesté le désire, ajouta le duc d'Orléans.

Grimod a publié en 1797 un journal intitulé le *Conseur dramatique*, on le proscrivit comme royaliste et contre-révolutionnaire; maintenant à peu près ruiné, il s'occupe d'un livre intitulé: *l'Almanach des Gourmands*. Entouré de gens attachés à l'ancien régime, il n'épargne pas les critiques acerbes contre votre gouvernement. Je l'ai fait demander chez moi hier, précisément pour le réprimander. Il m'a juré par tous les grands sermens du monde qu'il n'avait pas dit un mot de ce dont on l'accusait.

— Monseigneur, a-t-il dit, on vous a fait de faux rapports, personne plus que moi n'admire notre grand empereur. Puis il a ajouté avec une effronterie sans pareille: Mais peut-être me sera-t-il permis de déplorer l'emploi que sa majesté fait de son immense génie.

— Comment cela? interrompit Napoléon, qui jeta sur la table le petit couteau d'ivoire qu'il tenait à la main.

— Que voulez-vous dire! m'écriai-je! reprit Fouché.

— Monseigneur, me fit-il à voix basse, si l'empereur, au lieu de perdre son temps à une foule de choses glorieuses, je l'avoue, s'était appliqué aux progrès de la cuisine, qui sait à quel degré de perfection il se serait arrêté?

— Grimod n'y entend rien, répliqua froidement l'empereur. Ce n'est pas moi qui aurais fait un bon cuisinier; c'est le comte de Provence qui excelle,

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 24 OCTOBRE 1859.

Naissances : 5 garçons, 6 filles. Mariages : 3, savoir : Ant. Hyp. Triat, professeur de gymnastique, devant les Carmes, et Françoise Marie Lambertine Cornélie Pasquet, sans profession, place Verte. — Jn. L. Lejeune, commis-négociant, rue des Ecoles, et Anne-Joseph Delhez, sans profession, rue Chaussée des Prés. — Pierre François Eugène Vielvoye, armurier, derrière St-Martin, et Marie Jos. Franklin, sans prof., faub. St. Gilles. — Décès : 2 filles.

ANNONCES.

A l'occasion de la fête à XHOVEMONT. BAL dimanche et lundi 27 et 28 courant, chez ANDRÉ THONARD.



On a PERDU un fort CHIEN NOIR avec deux taches jaunes sur la tête, la queue assez longue, la queue coupée. Récompense à qui le ramènera faubourg Vivegnis, N. 270.

Un PROFESSEUR, établi rue Chaussée-des-Prés, N° 350, donne, en ville et chez lui, des Leçons de Latin, de Français, de Calcul, de Tenue des Livres, de Dessin et d'Ecriture. On y reçoit des pensionnaires.

Les personnes qui ont des CHEVRES à faire saillir peuvent s'adresser rue de la Chainne, devant St-Thomas, N. 50, à Liège.

On A PERDU une BOURSE EN PERLE contenant environ 35 frs., depuis le faubourg St-Laurent en descendant le thier sur la Fontaine et se dirigeant sur l'Hôtel-de-Ville par le quai de la Sauvenière. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre chez M. ALBERT, pharmacien, rue Souverain-Pont, le contenu sera la RECOMPENSE.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE.

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SATIN et COLS CRAVATTES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. On se charge des raccommodages.

Le même tient un assortiment complet de Gants, Parfumeries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonnages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

LA SOCIÉTÉ DE LA HOULLÈRE DES SARTS, dite COUREAU au Berleur, ayant repris l'exploitation de ses charbons et houilles, avantageusement connus des consommateurs, informe le public qu'il peut s'en procurer à sa pairie, sise à la Croix de Fer, sur la chaussée de Liège à Bierset.

IMMEUBLE A VENDRE

Expropriation Forcée.

Une Maison, cour et dépendances, sise à Waremme, commune, district et canton du même nom, province et arrondissement judiciaire de Liège, occupée par Guillaume Herck, cabaretier, joignant d'un côté au sieur Rosiny, d'un deuxième le cimetière, sur le devant la rue et sur le derrière M. Houssa, notaire.

La saisie en a été faite par exploit de l'huissier Bormans, en date du quatre mai mil huit cent trente-neuf, enregistré à Liège le même jour, transcrit au bureau des hypothèques dudit Liège, le onze dudit mois de mai et au greffe du tribunal civil de première instance séant en la même ville de Liège, le dix-sept du même mois de mai.

A la requête Y. de Marie-Louise Dejefeffe, veuve de M. Hubert Dejace, propriétaire et cabaretier, domiciliée à Liège, tant en propre qu'en qualité de tutrice de Jean-François et Virginie Dejace ses deux enfants mineurs; 2. de Marie-Elisabeth Dejace, épouse de François Radelet, notaire, et autant que de besoin de ce dernier même qui autorise sadite épouse, domiciliés à Ougrée; 3. de M. Hubert Dejace, commis-négociant; 5. de Marie-Louise Dejace, sans profession, ces derniers demeurant audit Liège.

Sur Pierre-Joseph Stouvenakiens, plafonneur, domicilié ci-devant à Waremme et dont les domicile et résidence actuels sont inconnus, veuf de Marie-Joseph Dejace, tant en propre qu'en qualité de père et tuteur naturel d'Isaac Stouvenakiens, son fils mineur, issu de son mariage avec ladite femme Marie-Françoise Dejace.

Ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de la dite saisie.

Copies du dit procès-verbal de saisie ont été laissées avant l'enregistrement :

1° A M. Isidore Jacques, échevin de la commune de Waremme.

2° Et à M. Jean-Baptiste-Balthazar Fraipont, greffier de la justice de paix du canton de Waremme, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leurs copies respectives.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente de ladite maison par expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le seize juillet 1859, aux dix heures du matin.

M. Hubert-Nicolas-Joseph Vigoureux, avoué près ledit tribunal, y domicilié, rue St-Severin, n° 85-714, patente pour 1859, article 457, 4° classe, tarif B, occupe pour la famille Dejace, créancière saisissante.

H. VIGOUREUX. L'adjudication préparatoire ayant eu lieu moyennant trois cents francs, l'adjudication définitive est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège le trente un décembre mil huit cent trente neuf, aux dix heures du matin, sur la somme ci-dessus, montant de l'adjudication préparatoire.

—H. VIGOUREUX, avoué.

A LOUER

GRANDE ET BELLE MAISON, CONSTRUITE A NEUF,

Sise à la station du chemin de fer, à Waremme, pouvant servir d'hôtellerie ou de Café. S'adresser au notaire HOUSSA, ou à M. LOUIS, propriétaire à Grandaxhe.

A SURENCHERIR D'UN 20° DU PRIX,

JUSQU'INCLUS LE 29 OCTOBRE 1859,

En l'étude de M° MOXHON ou en celle de M° AERTS, notaires à Liège,

les immeubles suivants,

VENDUS A LA

REQUÊTE DES ENFANS DE FEU M. MATHIEU-JOSEPH CLOSSET, DE LIÈGE.

1er. LOT. Une belle et grande MAISON, à porte cochère, occupée par M. Geoffroy, sise à Liège, sur la Batte, n. 5-1078, avec cour, fontaine et écurie pour plusieurs chevaux, ayant deux corps de bâtiments, séparés par la cour, chacun composé de plusieurs beaux salons; le bâtiment de derrière donne sur la rue de la Barbe-d'Or, dans laquelle il a une issue.

Cette maison joint d'un côté à M. Raskin, de l'autre à Mme. veuve Sauveur; sa position avantageuse au bord de la Meuse la rend propre à toute espèce de commerce. Elle a été adjugée provisoirement pour le prix de 55,000 francs.

2me. LOT. Une MAISON, servant présentement de magasin, sise à Liège, rue de la Barbe-d'Or, n. 1er., en face de la maison précédente, joignant d'un côté à M. Grosfils, brasseur, de l'autre à la veuve Vaillant, derrière à M. Sklin, adjugée provisoirement pour le prix de 6050 francs.

3me. lot. Une grande MAISON, n. 55-1430, vis-à-vis de l'abattoir, composée de plusieurs corps de bâtiments, grandes cours, pompe et dépendances, sise à Liège, en Pêcheurie, avec terrain propre à bâtir, donnant dans la Grande-Nassarie, occupée partie par M. Lamarche, tonnelier, et partie par M. Defrance, boucher, joignant vers le Pont-des-Arches à M. Jacques Ledent, vers le pont de Saucy à la demoiselle Broka et autres, louée 650 francs annuellement, et adjugée provisoirement pour le prix de 5000 francs.

4° et 5° LOTS. 1° Une belle et grande MAISON de campagne, renfermant un ancien moulin hors de service, pouvant facilement être remis en activité, cour, bosquet, étang, source, jardin d'agrément et jardin légumier, le tout occupé par les vendeurs; et une prairie nommée Fourgon, tenue par Charlier; 2° un moulin à farine, mû par un cours d'eau qui ne tarit jamais, avec remise et écuries, occupé par le sieur Desama, meunier; 3° une maison dite Renier-Lemoine, occupée par Higiny, le tout ne formant qu'un ensemble situé à Vaux, commune d'Olne, de la contenance d'un hectare 65 ares 19 centiares; 4° une ferme occupée par le sieur Desama, écurie, grange, cour avec puits et 8 hectares 61 ares 56 centiares de jardin, vergers, terres et prés, situés à Olne, avec une parcelle de terre sur la commune de Nessonvaux;

Ces IMMEUBLES (non compris la maison de campagne, avec ses jardins, bosquet et dépendances, qui sont réservés au propriétaire sont loués 2504 francs annuellement, ils ont été adjugés avec la maison de campagne pour le prix de 58,000 francs.

6° LOT. UNE FERME occupée par le sieur Charlier, dont les bâtiments sont dans le meilleur état, et une petite maison à côté, occupée par Crepin, avec 18 hectares 7 ares 5 centiares de jardin, vergers, terres et bois, situés communes d'Olne et de Nessonvaux, le tout loué (non compris les parcelles de bois qui étaient réservées aux propriétaires) 1701 francs par année. Cette ferme a été adjugée provisoirement pour le prix de 40,000 francs.

7° LOT. UNE FERME, occupée par le sieur Nicolas Albert, granges, écuries, étable, jardins, terres, prés, vergers et bois, plus une petite maison, cour et jardin occupés par Jean-Léonard Lavalle, et une maison avec jardin, occupée par Denis Wayave, le tout d'une contenance de 16 hect. 40 ares 5 cent., situés communes d'Olne et de Nessonvaux, dont le revenu annuel est de 1175 fr. 48 c., non compris les parcelles de bois qui étaient réservées aux propriétaires. Cette ferme a été adjugée provisoirement pour le prix de 25,100 fr.

8° LOT. UNE FERME, occupée par Hubert Fontayn, avec cour, écurie, jardin, verger, pré, pâture et bois, contenant 4 hectares 56 centiares, situés communes de Nessonvaux et Olne, louée 480 francs annuellement, adjugée provisoirement pour le prix de 15,600 fr.

9° LOT. UN PRÉ, dit Thier des Peupliers et une parcelle de Broussailles au-dessous de ce pré, contenant ensemble 97 ares 24 cent., situés commune de Nessonvaux et Olne, adjugés provisoirement pour le prix de 1500 fr.

10° LOT. UNE FERME, habitée par Déclusin, cour, étable, grange et foinil, sur le bois d'Olne, jardin, verger, prés et terres, plus une petite maison avec jardin, occupée par Jean-Joseph Ledent, aussi sur le bois d'Olne, contenant ensemble 7 hectares 50 ares 95 centiares, situés commune d'Olne et de Nessonvaux, le tout loué 491 fr. 48 c. annuellement, et adjugée provisoirement pour le prix de 12,900 fr.

11° LOT. UNE PRAIRIE, dite Gomé Levay, commune de Nessonvaux, ci-devant exploitée par Pirotin, de 46 ares 90 cent., adjugée provisoirement pour le prix de 2500 fr.

12° LOT. UNE MAISON, occupée par Piette, avec jardin d'un are 76 centiares, commune de Nessonvaux, louée 47 francs 40 centimes annuellement, adjugée pour le prix de 475 francs.

13° LOT. UNE MAISON, dite Maison du Faweux, avec jardin, verger et pré, de la contenance d'un hectare 20 ares 85 centiares, commune d'Olne, louée 215 francs 78 centimes annuellement, adjugée provisoirement pour le prix de 4000 frs.

14° LOT. UNE MAISON sur le Rahay, occupée par Crahay, jardin, verger et pré, contenant 2 hectares 55 ares 15 centiares, commune d'Olne, louée 257 fr., adjugée provisoirement pour le prix de 6100 fr.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, à Liège, aux dits notaires MOXHON et AERTS; à Verviers, chez M. le notaire VOISIN; à Olne, chez M. le notaire REGNIER; à Soiron, à M. FLECHET; à Herve, chez M. le notaire MERRY; et à Ensville, chez M. le notaire DELEAU.

A CEDER par suite de décès, le BAIL DE LA MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. G. METZGER, ci-devant M. de Modes, rue de la Régence, N° 9, s'y adresser. Les marchandises se vendent dès à présent au-dessous du prix courant.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans) : Pour Bruxelles, à 8 h. 20 du m. (1re. cl.), midi 45 (2e. cl.) 4 h. 55 de rel. — Anvers, 8 h. 20 du m. (1re. cl.), 8 h. 50 id. (id.), 11 h. 15 id. (id.), 5 h. de rel. (2e. cl.), 6 h. 50 id. (1re. cl.) — Gand, 7 h. 45 du m. (1re. cl.), 10 h. 45 id. (2e. cl.), 5 h. 50 de rel. (1re. cl.) — Ostende, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de rel. (1re. cl.) — Louvain, 6 h. 50 de r. (1re. cl.) Courtray, 7 h. 45 du m. et 5 h. 50 de r. (1re. cl.) — Bruxelles, 7 h. 50 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.) — Anvers, 7 h. 50 du m. (1re. cl.), 10 h. 50 id. (2e. cl.) — Gand, 8 h. 20 du m. (1re. cl.) et 1er. départ Malines. — Bruges, Ostende, Courtray, midi 45 m. (2me. cl. et 1re. cl. depuis Malines).

BOURSES.

Table of stock market prices for Paris, Le 25 Octobre, listing various securities and their values.

Table of stock market prices for London, Le 22 Octobre, listing various securities and their values.

Table of stock market prices for Amsterdam, Le 25 Octobre, listing various securities and their values.

Table of stock market prices for Anvers, Le 24 Octobre, listing various securities and their values.

Table of exchange rates (CHANGE) for various locations like Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, etc.

BULLETIN DE BOURSE DU 24. Une baisse de Paris d'hier de 58 0/9 sur la rente espagnole a fait fléchir nos cours. Cette valeur, offerte au commencement de la bourse à 25 1/2 et demandée à 25 3/8, est tombée à 25 1/8. pour retomber à 26 1/4; après clôture elle reste enclenchée à 25 5/8 et offert à 7 1/6. Elle a été négociée en novembre prochain de 27 1/4 à 27 pour rester 27 1/8 à 1/4 P. Les primes offertes et à bon compte.

Table of stock market prices for Bruxelles, Le 24 Octobre, listing various securities and their values.

Table of stock market prices for Vienne, Le 15 Octobre, listing various securities and their values.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 24 OCTOBRE. La galiote hamb. die Geswisters, v. de St. Pétersbourg, ch. de divers marchandises. Le brick russe Graf Gancrin, v. de Londres, ch. de graine de lin. Le brick russe Favorite, v. de Wasa, ch. de bois et godron. Le brick meckl. Friedrich Ludwig, v. de Riga, ch. de bois.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 24 OCTOBRE 1859. Froment, Phœcolitre, fr. 24 17. Seigle, idem, fr. 15 05. Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.